

ALLOCUTION
DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ABDOULAYE WADE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Premier Ministre,
Madame le Président du Conseil Constitutionnel,
Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Messieurs les Chefs religieux et coutumiers,
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation,
Monsieur le Président de la Cour des Comptes,
Monsieur le Médiateur de la République,
Monsieur le Président de l'Observatoire Nationale des Elections,
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,
Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Mesdames et Messieurs les officiers ministériels et les auxiliaires de justice,
Mesdames et Messieurs,

Toute la famille judiciaire se trouver réunie ce matin pour la rentrée solennelle des Cours et des Tribunaux. J'en profite pour vous présenter tous mes voeux sincères de bonne et heureuse année.

Cette rentrée judiciaire est aussi l'occasion de faire le point sur les douze mois qui viennent de s'écouler depuis notre dernière rencontre dans la même formation. Je voudrais d'abord saluer ce matin la mémoire de ceux qui nous ont quitté et notamment des trois élèves de la dernière promotion de magistrats disparus dans le naufrage du Joola. Deux de ces élèves étaient nigériens, le troisième était sénégalais. A travers eux, c'est l'ensemble de la Justice qui est en deuil et je tiens à renouveler à leur famille et à leurs proches l'expression de mes condoléances attristées.

Au cours de l'année passée, certains hauts magistrats nous ont aussi quitté et je tiens à dire ce matin combien, par leurs actions, ils ont oeuvré leur vie durant pour que la Justice au Sénégal soit une grande institution. Je pense notamment à

Monsieur Ameth DIALLO qui était Directeur des affaires civiles et du Sceau et à Monsieur Moustapha BA qui, après avoir exercé d'importantes fonctions dans la magistrature, était l'ambassadeur du Sénégal auprès de l'UNESCO.

Depuis un an, la composition des hautes juridictions a par ailleurs été modifiée. Je rappellerais d'abord que Monsieur Abdoul Aziz BA a été nommé Président du Conseil d'Etat. Madame Mireille NDIAYE, qui était Procureur général près la Cour de Cassation, vient d'être nommée Président du Conseil Constitutionnel. Monsieur Pape Bougouma DIENE qui a longtemps exercé les fonctions de Procureur général près la Cour d'appel de Dakar, a été nommé récemment Consul général du Sénégal à Marseille. Enfin, Monsieur Pape Oumar SAKHO qui avait exercé les fonctions de Directeur de cabinet du Ministre de la Justice pendant plus d'une année a retrouvé la Direction des affaires civiles et du Sceau qu'il avait déjà dirigée par le passé. Tous ces changements témoignent de la vitalité de l'institution judiciaire, de la diversité et de la richesse des tempéraments qui la composent. Je souhaite aux uns et aux autres beaucoup de satisfactions professionnelles dans les fonctions nouvelles qu'ils occupent.

J'ai choisi d'aborder à l'occasion de cette rentrée judiciaire le thème de la «*sécurité juridique et judiciaire*». Le sujet a été traité avec talent et franchise par les différents intervenants qui ont pris la parole jusqu'à présent. Le tableau que vous avez dressé témoigne de la qualité de votre réflexion et de la richesse de votre expérience. Je vous félicite et vous remercie pour ces interventions brillantes.

Je voudrais pour ma part replacer cette question dans le contexte plus global du rôle de l'Etat. Comme vous le savez, je suis un libéral et pourtant j'ai toujours été profondément attaché à l'Etat. C'est qu'en effet, à travers la justice que j'ai été amené à côtoyer très tôt pour des raisons professionnelles, j'ai compris le rôle inestimable, irremplaçable, que joue l'Etat dans notre société : à savoir procurer à tous la sécurité à laquelle nous aspirons et dont nous avons besoin.

Je crois en effet que si on devait rechercher la justification ultime de l'Etat, on la trouverait dans le besoin de sécurité de la Nation toute entière. L'Etat dispose historiquement de prérogatives particulières, exorbitantes du droit commun, dépassant celles des particuliers, parce que la mission qui lui est assignée est collective. Cette mission dépasse les intérêts individuels en ce qu'elle prend en compte le destin national dans son ensemble. Cette mission est en premier lieu de permettre à chacun de vivre en paix.

Or la sécurité des personnes et des biens est souvent menacée dans le monde d'aujourd'hui et notamment sur le continent africain. Les principales menaces qui pèsent sur notre sécurité collective sont à mes yeux de trois ordres : il s'agit du terrorisme, des rivalités ethniques, politiques ou religieuses qui conduisent à la guerre civile et de l'aggravation de la pauvreté.

Contre le terrorisme, le Sénégal a engagé une action énergique et déterminée en liaison avec ses principaux partenaires internationaux. A l'échelon national, je souhaite

qu'une évolution de notre législation prenne en compte ce phénomène du terrorisme. La commission de réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale que j'ai créée devra me faire des propositions dans ce domaine. Le Sénégal ne doit en effet en aucun cas devenir une base arrière pour des activités terroristes. Il y va de notre avenir à tous et de la sécurité de notre Nation. La justice devra donc être particulièrement vigilante dans ce domaine.

Autre grand facteur d'instabilité : les rivalités ethniques, religieuses ou politiques qui conduisent trop souvent à la perte de la conscience nationale et à la guerre civile. Notre région ouest-africaine connaît à cet égard une crise particulièrement grave depuis quelques mois. Les événements de Côte d'Ivoire me préoccupent en effet au plus haut point dans la mesure où la sécurité de tous est en cause dans ce conflit. Le Sénégal a déployé jusqu'à présent beaucoup d'efforts pour tenter d'aboutir à une solution politique négociée et pacifique. Notre pays appuie également toutes les initiatives en ce sens. Si j'évoque devant vous cette crise, c'est que le sentiment d'injustice partagé par beaucoup d'habitants de Côte d'Ivoire explique en grande partie la situation. La soif de justice est telle que lorsqu'elle est bafouée, les nations partent ainsi à la dérive. La justice est donc l'institution qui par son activité quotidienne renforce la cohésion nationale et assure à chacun la possibilité de vivre en paix avec ses voisins.

Terrorisme et guerres civiles - je viens d'en parler. La paix et la stabilité du monde sont également menacées par l'aggravation de la pauvreté. L'extrême pauvreté dont souffrent beaucoup d'Africains est à la fois un scandale pour l'esprit et une profonde injustice. La lutte contre la pauvreté doit donc revenir la priorité de notre action gouvernementale. Vous me direz que la justice n'est pas un service social et qu'elle ne peut pas lutter directement contre ce fléau. Je crois au contraire que la justice peut apporter une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté en assurant la sécurité juridique des acteurs économiques. Je vais y revenir dans un instant.

Les facteurs qui menacent notre sécurité sont donc nombreux, multiformes et difficiles à identifier et à traiter. Je crois que les menaces qui pesent sur notre sécurité sont dues en grande partie à la faiblesse de nos États et de leurs principales institutions dont la Justice. Je ne crois pas aux vertus d'un État tentaculaire et en général impuissant. Je crois en revanche à la nécessité de disposer d'un État fort et respecté s'agissant de ses missions principales parmi lesquelles il y a, je le rappelle, la protection de la sécurité de tous.

La sécurité, dont la sécurité juridique et judiciaire est une des composantes majeures, est donc au cœur des missions régaliennes. En tant que Chef de l'État je me considère comme l'ultime responsable de cette sécurité. Il appartient également à la justice de prendre sa part, qui est grande, dans la protection de ce bien commun.

Cette sécurité que doit procurer l'État prend plusieurs formes : il s'agit d'abord de la paix sociale, il s'agit également de la sécurité individuelle et du respect des droits et

des libertés. La sécurité touche aussi très étroitement au respect de l'Etat de droit et de la démocratie. Finalement, la sécurité a une importante dimension économique. Elle doit en effet permettre et faciliter les investissements et les transactions. Je voudrais revenir quelques instants sur ces quatre points.

La sécurité juridique passe d'abord par l'établissement d'une paix sociale respectée par tous. Au Sénégal, il faut en convenir, cette sécurité juridique que tout un chacun est en droit d'attendre est mise à mal en Casamance. Il n'y aura pas de développement de la Casamance sans sécurité juridique et sans paix sociale. Pour cela, il est nécessaire de rétablir dans cette région la pleine et entière autorité de l'Etat et de ses institutions. Il n'y aura en effet de paix durable que s'il y a un sentiment profond d'égalité et de justice. Je me suis fixé comme objectif dès mon accession à la magistrature suprême de rétablir cette paix. Il s'agit toujours là d'une de mes principales priorités et je pense que l'année qui débute pourrait nous permettre d'obtenir des résultats importants dans le sens du rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

La sécurité juridique passe également par le respect des droits et des libertés individuelles. Seul un peuple libre, où les droits de chacun sont respectés, peut en effet constituer une Nation apaisée et sûre. Sur ce point je voudrais insister sur la nécessité pour tous de se sentir égaux devant la justice. La justice doit être la même pour chacun, quelque soit son rang, sa richesse, son ethnie ou sa religion. L'égalité devant la justice est le socle sur lequel repose notre contrat social. Il ne peut donc y avoir de passe droit ou d'arrangement ; la justice doit être intransigeante avec toutes les tentations de compromission. C'est là une nécessité pour que les droits de tous soient également respectés et protégés.

La justice est également garante du bon fonctionnement de l'Etat de droit et de la démocratie. Elle est l'organe de régulation du fonctionnement des pouvoirs publics. Les actes des autorités administratives sont ainsi susceptibles de faire l'objet d'un contrôle de légalité à la demande de tout citoyen intéressé. Le Conseil Constitutionnel s'assure, pour sa part, de la constitutionnalité des lois. Les élections, leur déroulement et leurs résultats sont également sous le contrôle de la justice. La sécurité juridique que procure l'Etat s'étend ainsi au fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Comme vous le savez, sans démocratie réelle, il ne peut pas y avoir de sécurité durable. Là encore votre mission à l'égard de l'ensemble de la société est irremplaçable.

La sécurité juridique a également une importante dimension économique. Le Sénégal est engagé dans un grand combat pour le développement et la réduction de la pauvreté. Nous venons ainsi d'adopter un Document stratégique de réduction de la pauvreté, en liaison avec nos partenaires au développement. Ce document fixe des objectifs ambitieux mais crédibles en matière de croissance économique. Il nous faut dans les années à venir passer d'un taux moyen de croissance de 5 %, constaté depuis environ cinq ans, à un taux de croissance de 7 à 8 %. Pour atteindre ce résultat qui est,

je le répète, à notre portée, il est indispensable d'accroître les échanges économiques et de développer l'investissement étranger. Aujourd'hui le principal frein aux échanges et à l'investissement est bien l'insécurité juridique et judiciaire. L'économie de marché à laquelle nous appartenons recherche peut être plus encore que de fortes perspectives de gains, une sécurité pour ses investissements. Or cette sécurité est essentiellement juridique. Nous devons tous, il faut en convenir, faire des efforts dans ce domaine afin de garantir une complète sécurité à tous nos partenaires économiques.

Si le Sénégal veut gagner la bataille de la lutte contre la pauvreté, il ne pourra le faire seul. Or des partenaires ne viendront nous aider que s'ils ont la certitude que leurs engagements sont sécurisés. L'administration de l'Etat et la justice ont donc un rôle crucial à jouer dans ce domaine. Vous devez ainsi vous concevoir désormais comme des acteurs clefs du développement économique et social de notre pays. Si le Sénégal peut atteindre rapidement un haut degré de sécurité juridique et judiciaire, alors je suis persuadé que nous gagnerons le pari du développement. Notre succès est en grande partie entre vos mains.

Pour remplir parfaitement sa mission, pour procurer cette sécurité juridique dont nous avons tous besoin, la justice doit être à la fois simple, rapide, indépendante et respectée.

La justice doit d'abord être simple, c'est-à-dire facile d'accès et compréhensible par tous. J'ai bien conscience que le droit a ses exigences qu'il est parfois difficile de combiner avec l'objectif de simplicité. Je crois néanmoins que des efforts doivent être faits dans ce domaine. Le vocabulaire juridique peut être simplifié. Les procédures à suivre peuvent être expliquées et facilitées. Dans cette matière, les juges ont leur part de responsabilité mais aussi les auxiliaires de justice. Je crois notamment que les avocats doivent mieux expliquer la justice à leurs clients. C'est là une part importante de leur mission de conseil et d'assistance.

La justice doit également être rapide. Je sais bien que toutes les procédures ne peuvent être traitées dans des délais brefs en raison de leur complexité même. Je sais également que vous manquez de moyens. Il reste qu'il me paraît essentiel de développer des procédures d'urgence, notamment en matière économique et commerciale, afin de sécuriser les transactions et les investissements. Dans ce domaine, je souhaite que le Ministre de la Justice, en liaison avec le Ministre de l'Economie et des Finances, me fasse des propositions en tenant compte évidemment du droit communautaire de l'OHADA.

Justice simple, justice rapide, mais aussi et surtout justice indépendante et impartiale. La sécurité juridique n'existe en effet que si la justice exerce son activité à l'écart des pressions de toute sorte. Ces pressions peuvent provenir du pouvoir. Elles peuvent également être exercées par les justiciables eux-mêmes.

S'agissant des tentations d'instrumentalisation de la justice, je m'engage devant

vous à ce que jamais le Gouvernement n'ait ce type de comportement. La justice doit être indépendante des pouvoirs législatif et exécutif et sans cette séparation des pouvoirs, il n'y a pas d'Etat, de droit. En tant que Président de la République je vous garantis de veiller tout particulièrement au respect de votre indépendance.

L'impartialité de la justice dépend en outre de la capacité des juges à ne pas céder aux pressions des justiciables. On ne choisit pas de devenir magistrat par facilité ou par intérêt. Vous exercez des fonctions sensibles et délicates. L'indépendance de la justice est d'abord une affaire d'état d'esprit. Soyez donc exigeant avec vous même et avec les autres. Vous l'avez dit, à l'occasion de vos interventions, la corruption existe dans la justice. Cette corruption n'est certainement pas très répandue mais elle entache la réputation de l'ensemble de votre institution. Je souhaite donc que vous soyez dans ce domaine d'une rigueur sans faille. Il y va en effet de la crédibilité de l'ensemble de l'Etat.

La justice doit finalement être respectée. J'entends par là principalement que les décisions qu'elle rend doivent être exécutées. Je vois trop souvent des réclamations de particuliers qui se plaignent de ce que des jugements rendus en leur faveur sont restés sans effet. Cette situation est intolérable. Je sais d'ailleurs que l'administration de l'Etat porte une part de responsabilité dans cette mauvaise exécution des jugements rendus. Sur ce point, je demande au Ministre de l'Economie et des Finances, en rapport avec le Ministre de la Justice, de me faire un point complet sur les conditions d'exécution des jugements par l'Etat et, en cas de blocage, de me proposer des solutions rapides. L'Etat ne peut pas dans ce domaine prêter le flanc à la critique sauf à ruiner la crédibilité de sa politique de sécurité juridique et judiciaire. L'Etat n'est pas au dessus des lois. Le devoir d'égalité s'applique aussi à lui et je souhaite qu'il donne désormais l'exemple en matière de bonne exécution des décisions de justice.

Tout à l'heure, Monsieur Thierno Demba SOW, à l'occasion d'un exposé brillant, a avancé l'idée selon laquelle la justice serait en crise. Je ne veux pas nier les difficultés d'ordre matériel qu'elle rencontre, elles sont celles d'un Etat qui dispose de peu de moyens et qui doit faire face à une importante demande sociale. Je note néanmoins, et fort heureusement, que la justice continue à attirer des femmes et des hommes de grande qualité, animés par le sens du service public. La justice sénégalaise est incontestablement riche de ses ressources humaines et c'est là un signe important d'espérer pour son avenir. Il reste toutefois des progrès à accomplir. J'ai essayé de vous présenter les actions qui me paraissent prioritaires. Pour leur mise en oeuvre, sachez que vous avez mon entier soutien et celui du Gouvernement. Dans la mesure de nos possibilités, la justice demeure une des grandes priorités de l'action gouvernementale.

La sécurité juridique et judiciaire est pour moi tout sauf un concept abstrait. J'ai essayé ce matin de vous passer le message selon lequel une partie importante de notre avenir dépend de cette sécurité juridique. Sans elle, nous ne gagnerons pas la bataille du développement. Mais j'ai confiance. Le continent africain s'est engagé avec résolution à travers le NEPAD à dépasser ses clivages traditionnels et à lutter contre les

freins qui bloquent son évolution. Ce combat, qui est celui de toute une génération, ne fait que commencer. Il sera mené avec détermination. J'espère vous avoir démontré ce matin que la justice avait toute sa place dans ce grand projet de reconstruction de notre continent tout entier. La tâche qui est la vôtre peut paraître lourde mais elle est exaltante et je sais que vous la mènerez à bien.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.